

QU'ON SE LE DISE...



Commune d'Aspres-sur-Buëch

Octobre 2024



EDITORIAL

Chers Aspriennes, chers Aspriens,

Permettez-moi tout d'abord de faire le point sur cet été 2024 et plus particulièrement sur les actions communales durant cette période. Au niveau des loisirs, la piscine du Chevalet a battu ses records avec une activité en très forte hausse. Il en est de même pour le service Actions/Jeunesse chargé de l'accueil des enfants. En juillet et août 110 enfants ont fréquenté le service dont 42 de moins de 5 ans. Sur un autre chapitre, les festivités au parc des séquoias ont bénéficié d'un très large public et du beau temps ce qui n'est pas toujours le cas. Le comité des fêtes, la confrérie Saint Géraud d'Asperis, le tennis club et le club bouliste ont comme à l'accoutumée, avec l'aide de la municipalité, assuré avec brio les animations estivales. Un grand merci aux bénévoles, un grand merci également aux personnels communaux pour leur implication tout le long de l'été.

Depuis le 2 septembre c'est la rentrée scolaire, une rentrée que nous préparons en amont afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil que ce soit à l'école ou durant les temps périscolaires. Malgré notre volonté nous constatons que la plus grande difficulté pour nous est le manque de réponse aux offres de recrutement pour assurer la surveillance des enfants à la cantine et l'entretien des locaux. Cette situation nous obligera à prendre des dispositions d'autant que le nombre d'enfants inscrits est en très forte augmentation.

Vous constaterez dans le village la poursuite des gros travaux programmés au budget 2024 à savoir la réfection avec isolation des façades du bâtiment accueillant le bureau de poste et l'ADMR ainsi que la classe maternelle. A l'extérieur du village les travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable vers Aiguebelle sont terminés.

Cette gazette vous donnera de plus amples précisions sur nos actions, bonne lecture donc.



Votre maire,
Françoise PINET



LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL



Réunion du 1^{er} août 2024

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

☞ DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

1) Budget commune investissement

Acquisition d'un broyeur d'accotement :

- Inscription de la subvention du département : 3 675 €

Restauration d'une table d'orientation :

- Inscription de la subvention du département : 1 914 €

Total recettes : 5 589 €

Bâtiment communal grande rue :

- Ajout de crédits pour la confection et la pose de deux enseignes : 1 500 €

Pont traverse sur la RD1075 :

- Ajout de crédits pour la pose du panneau composite en remplacement de ceux endommagés : 1 550 €



2) Budget eau et assainissement

Opération carrefour de la gare :

- Ajout de crédits pour la reprise d'un regard et la pose d'un compteur : 1 000 €

☞ PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ET AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

1) Ecole

Les principales dépenses pour l'école communale sont les fournitures scolaires, les frais de transport (sorties scolaires) et l'entretien des bâtiments. Le montant des dépenses pour l'année scolaire 2023-2024 est de 117 658.35 € avec une fréquentation de 107 élèves en moyenne.

Le montant de la participation des communes par élève et par an sera donc le suivant : $117\,658.35/107 = 1\,099.61$ € (soit une diminution de 36.79 € par rapport à l'an dernier).



2) Cantine

Les principales dépenses de la cantine sont les frais de personnel. Malgré une légère baisse du nombre d'enfants accueillis au service de la cantine scolaire, le personnel encadrant reste le même pour la surveillance des élèves. La mise en place de nouveaux moyens de paiement, obligatoire pour toute régie, permet le règlement par carte bancaire. La location du matériel incombe à la commune. Le montant total des dépenses s'élève à 66 596.62 € et le nombre de repas servis est de 5 805. Compte tenu du nombre de jours scolaires soit 140 jours le nombre moyen de repas par jour est égal à 41.46. Le coût des prestations par repas est donc égal à : $66\,596.62/5\,805$ soit 11.47 €.

Il faut noter une prise en charge complémentaire par les communes correspondant aux frais de transport des repas soit 0.60 € par repas.

Ainsi, le coût total de la participation des communes pour un repas est fixé à 11.47 + 0.60 soit 12.07 € (+ 1.78 € par rapport à l'année scolaire 2022/2023).

📍 DEVELOPPEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE

Dans le cadre de la planification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ENR) sur le territoire communal, voulue par la loi d'accélération du 10 mars 2023, la Commune d'Aspres-sur-Buëch a identifié un site potentiel pour le développement d'un nouveau projet photovoltaïque au sol. Ce site est localisé au lieu-dit « PIERRE-GROSSE », en partie situé sur trois parcelles communales, relevant de son domaine privé, cadastrées A8, A12 et A564. Il s'agit d'un terrain déjà fortement dégradé par son utilisation à la formation aux engins du BTP. La proposition par la Commune d'inscrire ce site d'implantation potentielle en zone d'accélération ENR a fait l'objet d'une concertation publique le lundi 27 novembre 2023.



- La Compagnie Nationale du Rhône, à travers sa filiale CN'AIR, propose la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur ce site et a remis une offre technique et financière datée du 14 décembre 2023 à la Commune.



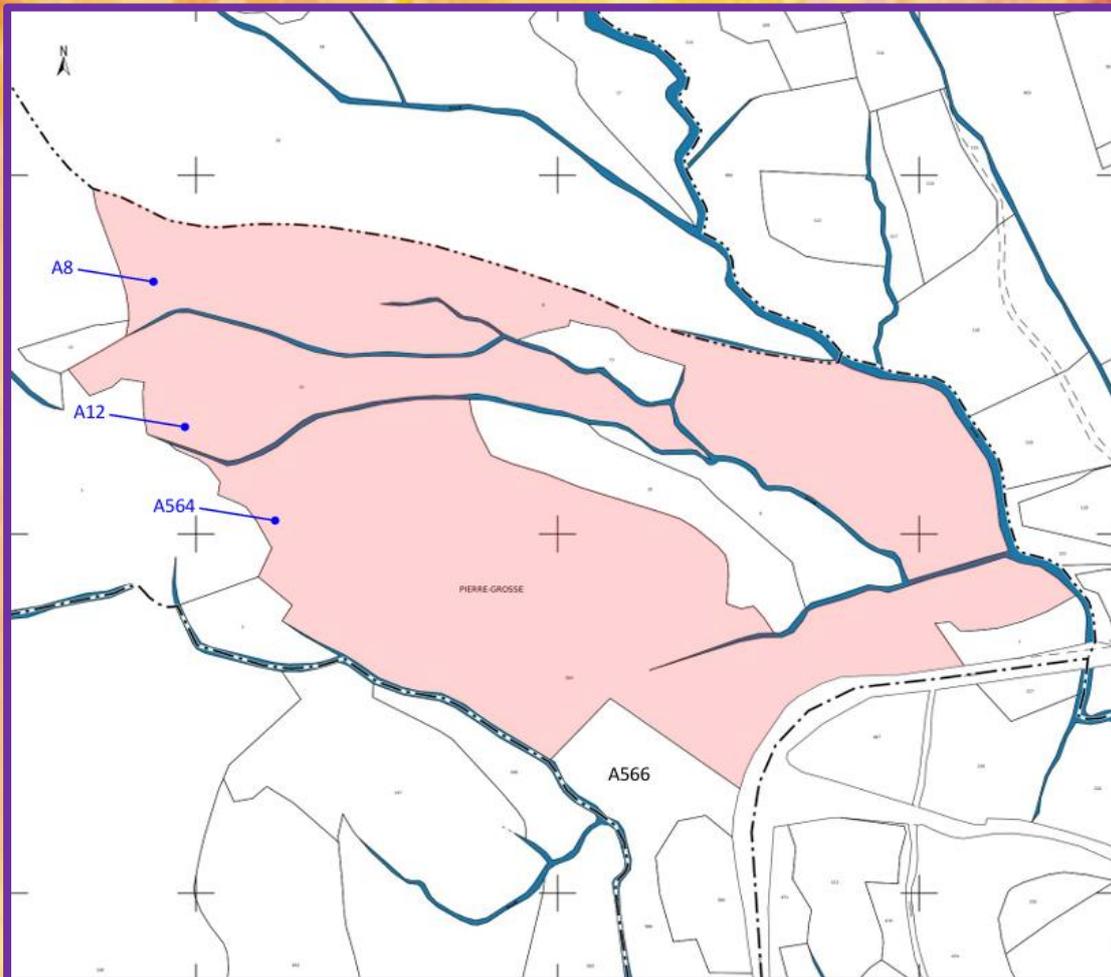
- **Prise en charge de l'intégralité des coûts** de développement, de construction et d'exploitation du projet sur 30 ans, sans aucun reste à charge pour la commune
- **Présence CNR sur toute la durée de vie du projet de 30 ans**, jusqu'au démantèlement
- **Loyer de 9 000€/MwC/an** versé à la mise en service du parc (soit pour une puissance installée de 5MwC, un loyer de 45 000€/an sur 30 ans)
- **Financement participatif dédié aux citoyens locaux** pour partager la réussite du projet
- **Création d'un comité de pilotage** dès le début du projet afin de partager son avancement et le faire évoluer, avec les représentants du conseil municipal d'Aspres-sur-Buëch et les acteurs de votre territoire (comme lors du développement du projet photovoltaïque du Chevalet)
- Signature d'une **promesse de bail emphytéotique** reprenant les engagements CNR : promesse de 5 ans correspondant au développement du projet, suivi par la signature du bail de 30 ans devant notaire une fois son développement validé

Au regard des procédures, la mise en service du parc photovoltaïque peut être envisagée fin 2028.





- Pour étudier la faisabilité du projet, conduire les études techniques et environnementales, déposer et obtenir les autorisations administratives, obtenir une solution de valorisation de l'énergie produite, CN'AIR propose à la Commune de signer un accord foncier portant sur les parcelles cadastrées A8, A12 et A564 sous la forme d'une Convention Générale, comportant un prêt à usage du terrain et une promesse de bail emphytéotique, d'une durée de 5 années prorogeable.



- Une fois réunies les conditions de faisabilité technique, économique et administrative du projet, un bail emphytéotique sera signé devant notaire avec la Commune pour une durée de 30 ans, reconductible, à compter de la mise en service du projet et en contrepartie du versement annuel à la Commune d'un loyer sur cette durée.

Une partie de la parcelle adjacente au site de projet photovoltaïque, cadastrée A566 et appartenant à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, permettrait d'en étendre l'implantation et que dans l'hypothèse d'une acquisition par la Commune, ce foncier pourrait venir s'ajouter à la Convention Générale avec CN'AIR par voie d'avenant.

Il est précisé les points suivants :

- CN'AIR et la SEM HAUTES ALPES ENERGIES sont partenaires dans le portage du projet de parc photovoltaïque.
- CN'AIR sera actionnaire majoritaire au capital de la société de projet avec une détention minimum de 60% des parts sociales, la SEM HAUTES ALPES ENERGIES sera actionnaire jusqu'à 40% du capital social de la Société de Projet créée.



Une fois la viabilité technique, administrative et économique du projet confirmée, la Commune d'Aspres-sur-Buëch pourra entrer au capital de la Société de Projet jusqu'à 10%. Son entrée au capital se fera par cession à son bénéficiaire de parts sociales détenues par la SEM HAUTES ALPES ENERGIES.

Entendu le présent exposé et aux vues :

- De l'offre technique et financière de CN'AIR du 14 décembre 2023 faite à la Commune ;
- Du projet de Convention Générale pour le développement du projet photovoltaïque ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

❖ **Accepte** l'offre technique et financière de CN'AIR pour le développement, la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque ;



❖ **Autorise** le Maire à signer la Convention Générale avec CN'AIR et la SEM HAUTES ALPES ENERGIES relative aux parcelles A8, A12 et A564, ainsi que tout acte notarié de bail découlant de celle-ci et plus généralement à signer toute autre convention foncière nécessaire au projet ;

❖ **Autorise** le Maire à signer tout avenant à la Convention Générale avec CN'AIR et la SEM HAUTES ALPES ENERGIES, ayant notamment pour objet l'ajout de parcelle(s) adjacente(s) permettant d'étendre le projet photovoltaïque, et dont l'acquisition par la Commune serait postérieure à la présente délibération.

↳ **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE CIVILE OU INCENDIE ET SECOURS**

La préfecture a demandé à chaque commune de désigner un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ou à défaut un correspondant incendie et secours.

Ce dossier avait été discuté lors du dernier conseil municipal et reporté. Les conseillers souhaitaient avoir plus d'informations sur le rôle du correspondant.

Monsieur Yannick LOMBARD, adjoint, est désigné correspondant incendie et secours.

↳ **Information au sujet de la présence des médecins généralistes**

Le docteur Martial LECHEVALIER cesse son activité le 31 décembre 2024. Son futur remplaçant, le docteur Anthony CERONI ne pourra exercer qu'après la fin de son internat soit une installation envisageable en juillet 2025. Il semble difficile de laisser le cabinet médical fermé durant le premier semestre 2025, nous devons donc échanger avec les deux médecins pour trouver une solution.

Madame le Maire informe qu'elle a déjà rencontré avec Laura ROUX le docteur CERONI et ce à plusieurs reprises. Lors de ces échanges il a été question notamment des besoins en matière de réaménagement du cabinet médical ainsi que des espaces extérieurs et de renouvellement du mobilier et de matériel médical.

Une prochaine rencontre avec les deux médecins est prévue en septembre, elle permettra de planifier les mesures et actions à prévoir pour l'installation du docteur CERONI.





LE POINT SUR LES TRAVAUX

Une autre image de la mairie

Nous n'aurions jamais cru que les travaux de réfection de la façade de la mairie aboutiraient à un « relook » complet du bâtiment. Quelle agréable surprise !!!

Il reste encore à trouver un accrochage adapté pour installer les drapeaux indispensables pour une mairie et tout sera parfait. Nous rappelons que cette opération a été financée en grande partie par la recette provenant de la vente de l'ancien presbytère.



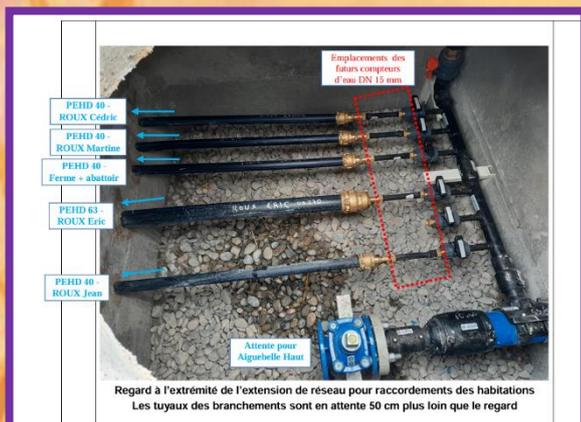
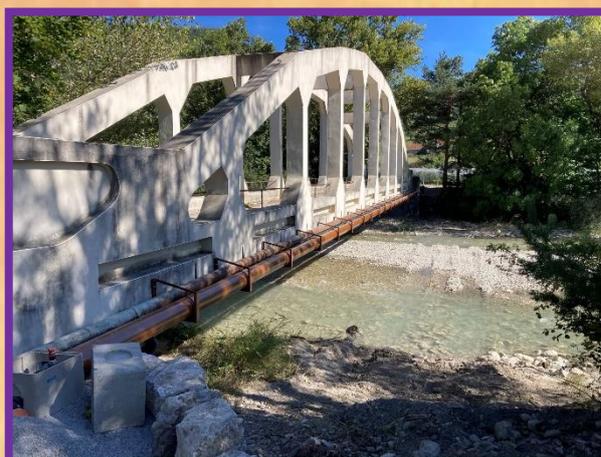
Le réaménagement de la classe de maternelle



Cette classe n'a pas été réaménagée en 2019 comme les trois classes du rez de chaussée de l'école. Elle nécessitait avant tout une réfection des murs, du sol et des plafonds, le changement de toutes les fenêtres pour garantir une isolation correcte. Ce sont les entreprises « La Boutique du menuisier », « Cavéglià et Marchetto », « Spinelli », « Sauvebois électricité » et « Cédric Iuspa » qui ont réalisé les travaux cet été. L'isolation des façades par l'entreprise « Delorme » est prévue durant les vacances de Toussaint. Le coût global de l'opération est de 85 000 € HT avec un financement de l'Etat à hauteur de 40 % et du département à hauteur de 30 %.

Le raccordement en alimentation en eau potable du hameau d'Aiguebelle

Une grande satisfaction d'avoir pu assurer le coût des travaux sur le budget « Eau et Assainissement » pour qu'enfin ce hameau d'Aiguebelle soit raccordé au réseau d'alimentation en eau potable. Cette opération garantit la ressource en eau à tous les habitants de ce hameau et ils sont de plus en plus nombreux. De plus, elle assurera la qualité de l'eau



indispensable pour le fonctionnement de l'abattoir de Monsieur Eric ROUX. Nous nous devons d'être solidaires c'est chose faite, Aiguebelle était le dernier hameau à ne pas être connecté au réseau. Les travaux s'élèvent à un montant de 160 000 € HT et ont fait l'objet d'un financement de l'Etat à hauteur de 40%.



Entretien des cimetières

Les cimetières sont des lieux de recueillement qui imposent à tous de faire preuve de respect et de décence. Outre le comportement que l'on se doit d'arborer dans un cimetière, l'entretien des sépultures joue un rôle immense dans l'état d'esprit des visiteurs venant dans ses lieux.

Entretenir une concession dont on est propriétaire ou héritier est une obligation morale et civique. Le désherbage, le démoussage et le ramassage des déchets verts permettent de sauvegarder les concessions mais permettent aussi de garder un lieu propre et agréable à visiter.

En ce qui concerne les gros travaux de réparation, il est rappelé qu'une autorisation préalable en mairie est nécessaire.

Respectons nos défunts †



Plan Communal de Sauvegarde



Le Code de la Sécurité Intérieure oblige, depuis le 25 novembre 2021, les communes soumises aux risques sismiques de niveau 3 et aux risques incendie feux de forêt, à établir un Plan Communal de Sauvegarde dans un délai de 2 ans. Ce document liste les risques naturels et/ou technologiques afférents à la commune et détermine les moyens et les actions de sauvegarde et de mise en sécurité des personnes et des biens.

De ce fait, il est indispensable de répertorier la population dite « vulnérable » sur notre commune afin de pouvoir l'alerter rapidement en cas de besoin. Un registre est dorénavant ouvert et toute personne qui souhaite se signaler en tant que telle, est invitée à se faire connaître en mairie.



CET ÉTÉ



À LA PISCINE DU CHEVALET

L'été a été chaud et la piscine du Chevalet a été de ce fait très appréciée. Comme les années précédentes la surveillance était assurée par Marie-Noëlle AUBIN, maîtresse nageuse, et l'entretien journalier par Claude NOTHIAS, agent technique. Au mois de juillet on a dénombré l'après-midi, en moyenne 60 personnes chaque jour et 80 au mois d'août. L'activité de l'aquagym a eu toujours autant de succès avec la présence de treize personnes régulièrement. Enfin des cours de natation ont été dispensés à 40 personnes, la plupart des enfants. Nous espérons que Marie-Noëlle acceptera de revenir l'année prochaine, son grand professionnalisme, sa gentillesse et son adaptabilité à toute épreuve la font apprécier de tous les usagers.





À L'ACCUEIL DE LOISIRS



L'été s'est terminé pour l'Accueil de Loisirs du service Actions Jeunesse avec encore cette année une fréquentation record.

Les enfants sont venus profiter des activités variées que nous nous efforçons de leur proposer, avec des sorties, de la baignade, des activités manuelles, des grands jeux et des chasses au trésor. Merci à toutes les familles qui font confiance à l'équipe d'animation pour la prise en charge de leurs enfants à l'accueil de loisirs, un espace de jeu, de découverte et d'émerveillement où chacun apprend à grandir à son rythme.

Nous avons également organisé un séjour par tranche d'âge, pour apprendre et grandir en dehors du cocon familial.

La nouvelle année scolaire s'annonce encore riche de découvertes avec la reprise des activités de loisirs des mercredis et des activités périscolaires.



Pour rappel l'ALSH est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30 avec un programme d'activités ludiques et variées.

L'accueil périscolaire propose des temps d'accueil avant et après l'école : le matin de 7h30 à 8h30, et le soir, de 16h30 à 18h30 avec la prise en charge des enfants à la sortie de l'école.

Ce temps d'accueil du soir permet l'organisation d'activités et d'ateliers adaptés aux différentes tranches d'âge des enfants :

✓ Pour les maternelles :

- des ateliers à la découverte du livre, avec des bénévoles de l'association « Lire et Faire Lire » ;
- des activités manuelles et de création ;
- des temps de jeu libres et animés grâce à une ludothèque bien remplie et régulièrement renouvelée en partenariat avec Ludambule.

✓ Pour les primaires :

- du Théâtre avec Nathalie Tison de la compagnie "Liquidation Totale" à partir du CE1
 - deux fois par semaine un temps d'accompagnement à la scolarité dans le cadre du « CLAS », dispositif financé par la CAF et permettant un suivi de la scolarité des enfants, des apports méthodologiques, un soutien à la compréhension et une aide aux devoirs le cas échéant. Le jeudi, ce temps studieux est complété par un atelier à la découverte du livre, avec des bénévoles de l'association « Lire et Faire Lire ».
 - Et la possibilité d'un accueil libre selon les besoins de garde, en profitant de notre collection de jeux.
- Tous les mercredis pour les 3 - 11 ans, un accueil de 7h30 à 18h30, avec des activités de loisirs adaptées aux âges des enfants et différentes chaque semaine et parfois des sorties à la journée.

✓ Pour les ados, des sorties les mercredis après-midi, les vendredis soir ou les samedis, l'animation des pauses méridiennes au collège tous les mardis et jeudis par Julien, animateur référent ados.

Des temps d'aide aux devoirs peuvent également être organisés les mardis et jeudis soir, n'hésitez pas à prendre contact avec les animateurs.

De plus, quelques jeunes collégiens ont émis le souhait de continuer l'atelier théâtre qu'ils suivaient en primaire. Il pourra être mis en place si le nombre de participants est suffisant, les inscriptions sont ouvertes.



Nous sommes également toujours tuteurs de la junior association Buëch Qui Bouge ; le groupe en place, constitué d'une dizaine de jeunes du territoire est en train de finaliser son futur voyage à Lisbonne aux prochaines vacances d'automne.

Le programme de l'accueil de loisirs des vacances de la Toussaint et des mercredis des mois de novembre et décembre seront disponibles et envoyés par mail prochainement.

De plus, les animateurs sont à votre écoute pour d'éventuels projets d'activité que vous souhaiteriez leur proposer.

Pour inscrire votre enfant, un dossier administratif annuel est à retirer auprès des animateurs du service Actions Jeunesse ; une fois complété, il pourra participer aux activités choisies, sur inscription préalable.



Renseignements et inscriptions :

✓ Benjamin PEYRET, responsable du service Actions Jeunesse, directeur ALSH : 07.85.55.87.71. et par mail : alsh@actionsjeunesse.fr

✓ Sophie BERTRAND : animatrice référente 3-5 ans : 06.42.84.03.00.

✓ Julien MOUNIER-VEHIER : Animateur référent ados : 06.42.84.03.01.

✓ Marija PIERSON : Animateur Référent des 6 - 11 ans : 07.85.55.87.71.

Et sur le site internet : www.actionsjeunesse.fr



UNE MANIFESTATION À ASPRES !! ? !

Le 9 août dernier, une manifestation a eu lieu à partir de 18 heures au Square de l'Hôtel-de-ville, en face de la mairie.

Elle a rassemblé 120 personnes, selon la police, chiffre contesté par les organisateurs, qui ont estimé la participation à 122 manifestants.

Mais quelles étaient donc les revendications de ces 121 habitants ? (j'ai fait la moyenne des deux comptages). Il n'y en avait qu'une : passer un bon moment ensemble, mieux se connaître autour de quelques victuailles, dont certaines disparurent en un clin d'œil, victimes de leur aspect engageant (sans doute) de la présence de mouches (peut-être) et de la faiblesse (sûrement) de gourmets/gourmands devant l'un des sept péchés capitaux. L'organisatrice de la manif' présenta le but du rassemblement ainsi que ses lieutenants, qui reçurent des applaudissements plus ou moins nourris (décidément, on reste dans l'alimentation).

Ensuite de quoi, la manifestation se déroula dans le calme, sans perturbateur, accompagnée d'une musique d'ambiance dont la « play-list » avait été savamment dosée. Les rencontres sont allées bon train, entrecoupées de bouchées de saucisses et de lampées de boissons diverses.

La manifestation s'est terminée à la nuit tombante, à la grande satisfaction des « manifestants » qui se sont félicités de son déroulement sans anicroche et se sont quittés sur un slogan simple :

« on recommence quand ? »

Dont acte.

Alain FROGET, Conseiller Municipal



L'HEURE DE LA REPRISE



A l'école,

119 enfants sont accueillis depuis le 2 septembre par une équipe enseignante composée de 6 professeurs.

✓ PS/MS : 21 élèves avec Nathalie PICINI et Magali BURLET, et Lucette CORREARD, ATSEM

✓ MS/GS : 23 élèves avec Alison SARRAZIN et Livinne PASCAL, ATSEM

✓ GS-CP : 22 élèves avec Peggy MOURRE

✓ CE1-CE2 : 27 élèves avec Juliette FERMENT et Magali BURLET

✓ CM1-CM2 : 24 élèves avec Roxane PEDEUX

Nous souhaitons une bonne année scolaire aux enfants qui vont pouvoir travailler dans des conditions optimales dans des locaux rénovés.



A la cantine,

87 enfants sont inscrits au service de cantine scolaire et bénéficient de repas élaborés et préparés par « La table de Schérazade ». Cinq personnels de la commune assurent la surveillance et le service des élèves ; en moyenne, 30 enfants de maternelle et 35 de primaire prennent leur repas chaque jour.



Dans les associations du village,

Bravo aux associations mobilisées pour le forum tenu sur la place du marché le 7 septembre dernier !



😊 **Le petit mot du HAMAC** : Belle manifestation avec une dizaine d'associations. C'était mieux que l'an dernier, mais moins bien que l'an prochain !

Le **Club HAMAC** (Hautes Alpes Modèles Air Club), club d'Aéromodélisme basé à Aspres - le Chevalet, a participé à la journée des Associations d'Aspres-sur-Buëch.

Cette année, de plus nombreuses associations se sont retrouvées dans la bonne humeur pour ce Forum.

Le Hamac avait déployé son barnum et banderoles, exposé 7 avions très différents, mis à disposition des visiteurs des Flyers du HAMAC, de la FFAM et de l'Ecole de Formation, et 4 participants ont animé la matinée pour répondre aux questions des curieux.





Depuis le 12 septembre, reprise des ateliers du théâtre Impro « **Les Ubuëchques** » : deux séances offertes ! Venez essayer ! (RDV le jeudi soir à la Maison pour Tous)

Les Aînés toujours pas enchainés !



Ce 19 septembre, environ 3400 années cumulées (nous étions 43) se sont réunies pour un « repas des anniversaires » dans un établissement de restauration sis à La Faurie. Pour préciser, ce n'était ni un snack, ni une pizzeria, ni un fast-food, et encore moins un truck-food (vive la langue française).

Une fois que les convives furent installés, le repas fut servi, après un apéro inventé par un chanoine ; cela tombe bien, nous étions venus pour manger. A ce propos, que les futurs aînés potentiels se sortent de la tête une idée reçue qui a la vie dure : au menu, pas de biscottes sans sel, de légumes cuits à l'eau, de viande

bouillie ou de dessert chimique parcimonieusement sucré à l'édulcorant.

Oh ! que nenni !

De l'entrée au dessert, ce fut à s'en lécher les doigts (j'en ai vus ne pas s'en priver) et il y avait ce qu'il fallait pour aider l'ensemble ingurgité à descendre dans le lieu de stockage et de transformation. C'était également fort copieux, et je suis convaincu que nombre d'entre nous a dû réduire le repas du soir à sa plus simple expression, voire à le remplacer par un coup de sifflet bref. N'oublions pas un grand merci à l'équipe qui a organisé cet évènement de main de maître, comme d'habitude.



Alain FROGET, Conseiller Municipal

Et pour découvrir les infos du moment ⇒ Télécharger l'application Panneau-Pocket depuis votre smartphone !



Info de dernière minute

Les travaux d'isolation du bâtiment communal logeant le bureau de poste vont commencer dans les prochains jours. Pendant la durée des travaux, le distributeur automatique de billets sera indisponible.

Nous vous remercions pour votre compréhension.



Agenda à venir

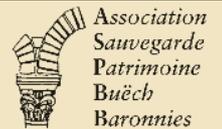
Plusieurs dates d'animations de fin d'année seront communiquées sur Panneau-Pocket et sur notre site internet. Restez connecté !





FRANCE SERVICES DOIT RESTER UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ !!!

Comme vous le savez, c'est avec un sentiment de maltraitance à l'égard de nos habitants que nous avons eu connaissance du courrier du Président de la Communauté de Communes nous informant du déménagement au 1^{er} octobre de France Services au Trésoriac !!!
Comme tous les maires et élus(es) du Haut Buëch l'ont fait connaître nous ne pouvons accepter que France Services ne soit plus dans les locaux à proximité de la mairie.
Merci à toutes et tous de manifester, comme nous, leur mécontentement pour cette délocalisation irrespectueuse pour notre population, en signant la pétition.



LE PAYS DU BUËCH ET DES BARONNIES



L'Association de Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronnie (ASPBB) prépare un livre sur Henri GIGNOUX (1858-1931) dont la parution est prévue pour la fin de l'année.
Notre village d'Aspres-sur-Buëch sera au cœur de l'ouvrage tant les activités de Monsieur GIGNOUX ont été multiples et importantes : les glaciers, la source de la Bergère sans oublier l'électrification du village avant Gap.
La présentation officielle de l'ouvrage se fera en fin d'année dans notre village.



ÉTAT CIVIL



Décès

Madame Liliane FAURE, le 18 juillet
Monsieur Yoann GARCIN, le 3 août
Madame Marie-Christine BARRE, le 15 septembre
Madame Antoinette DALL'AGNOLA, le 22 septembre

Sincères condoléances



Naissances

Lizio RIGATTIÉRI, le 21 juin
Faustine DESBENOIT, le 1^{er} juillet, petite fille de Rosette, notre responsable de cantine
Marta PIRAS, le 20 août, petite fille de Béatrice, notre secrétaire de mairie.
Tom ROUX, le 23 septembre

Félicitations !



Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch

Assistant de Rédaction : Alain FROGET, conseiller municipal

www.mairie-aspres-sur-buech.fr

Imprimé par COULEURS D'IMPRESSION Gap



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE